

COMMISSION SPORT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

HORAIRE : Jeudi 23/09/2021 de 10h à 12h

ELU REFERENT : **Raphaël PRACA**, adjoint au maire du Pecq (78) en charge des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative, des Conseils de quartier et du Jumelage.

SUJET :

Point d'étape sur la reprise des activités sportives dans les communes

INTERVENANTS :

Éric QUENAULT, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Evelyne CIRIEGI et Christian AUGER, respectivement Présidente et Vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Île-de-France

Christelle BRETON, Responsable de projets, et **Antoine FONTAINE**, juriste à la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO)

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Intervention d'Éric QUENAULT**

Le cadre réglementaire

Éric QUENAULT est revenu sur le protocole sanitaire applicable dans le domaine sportif. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, que le Gouvernement a annoncé souhaiter prolonger jusqu'à l'été 2022, le **pass sanitaire** s'applique depuis le 9 août aux établissements sportifs recevant du public. **A compter du 30 septembre**, celui-ci sera étendu aux **mineurs à partir de 12 ans et 2 mois**¹. Le **contrôle du pass** est effectué par le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité, qui doit aussi tenir un registre indiquant le nombre de personnes contrôlées, ainsi que les heures et les jours de contrôle. Les **équipements en accès libre ou en autonomie** (plateaux multisports, parcours de remise en forme) ne sont **pas soumis au pass sanitaire**. Le **masque n'est pas obligatoire** sur les sites soumis au pass sanitaire, même s'il reste conseillé. Les **îles de loisirs** sont soumises partiellement au pass sanitaire, en fonction des activités et des types d'équipements.

La rentrée sportive

Le ministère chargé des Sports a lancé une campagne : « *Tous égaux, tous sportifs, c'est trop bon de faire du sport* » afin d'inciter les citoyens à se (re)mettre au sport. Une promotion de 60 secondes est disponible sur le site du gouvernement. De plus, la plateforme « *le bon sport pour moi* », a été lancée pour les personnes qui souhaitent se (re)mettre au sport mais qui ne savent pas lequel choisir.

¹ Un délai de 2 mois a été ajouté pour laisser le temps aux 200 000 mineurs qui auront 12 ans autour du 30 septembre de se faire vacciner.

² <https://lebonsportpoumoi.sports.gouv.fr/faites-le-quiz/>

COMMISSION SPORT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

Le Pass' Sport

Cette nouvelle aide de l'Etat de **50 euros par enfant** concerne **5,4 millions d'enfants** au niveau national. Elle est à destination des enfants de 6 à 18 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les jeunes de 16-18 ans. En Île-de-France, **16 millions d'euros** ont été délégués à la DRAJES pour gérer ce dispositif conjointement avec le CROS. **Le remboursement des clubs se fait via le « compte asso »**. Malgré des actions de communication, le Pass'Sport connaît un **démarrage timide** en Île-de-France. En effet, alors que la DRAJES peut rembourser actuellement les Pass'Sport de 320 000 jeunes (et jusqu'à 1 million de Pass s'il y a plus de demandes), **seuls 9154 jeunes** ont bénéficié de ce Pass, auprès d'environ 738 structures. L'objectif est donc loin d'être atteint. L'enjeu est de parvenir à toucher un public large, y compris des personnes qui n'ont jamais fréquenté de club sportif. Il faut aussi espérer que les demandes de remboursement seront plus importantes en octobre, les clubs étant actuellement occupés à inscrire les adhérents.

Le Plan France Relance

Dans le cadre du **fonds territorial de solidarité** du plan de relance, l'Agence Nationale du Sport (ANS) s'est vue attribuer une enveloppe de plus d'un million d'euros pour l'Île-de-France qui doit permettre à 261 clubs de pallier leurs difficultés financières ou d'effectuer des actions de relance.

De plus, tout club sportif ayant embauché un **jeune de moins de 30 ans** peut mobiliser le **dispositif « Un jeune, une solution » jusqu'au 30 septembre 2021**. Ce dispositif ouvre droit à une aide de 10 000 € (à demander sur « mon compte asso »).

Dans le cadre du financement des **équipements sportifs**, 4 millions d'euros seront investis en Île-de-France au titre de la **rénovation thermique des équipements sportifs**. Cette campagne devrait être relancée en 2022.

▪ Intervention d'Evelyne CIRIEGI

Evelyne CIRIEGI est revenue sur le **Pass'Sport**, qui s'ajoute souvent à d'autres aides mises en place par les collectivités, ce qui aide les familles à financer les adhésions de leurs enfants. Le lent démarrage du dispositif **inquiète le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**, qui a demandé, début septembre, que la mise en place du pass sanitaire pour les mineurs soit reportée au 30 octobre pour favoriser les adhésions aux clubs sportifs. Cela permettrait d'aller toucher les jeunes qui n'ont pas la culture de la vaccination, frileux à l'idée de reprendre une licence sportive. Le Pass'Sport doit aller vers les plus fragiles. **Les communes ont un rôle à jouer** pour trouver des jeunes et les aider à reprendre goût au sport. Ce dispositif pourrait perdurer **jusqu'en 2024**.

Pour se faire rembourser les 50 euros, les clubs doivent avoir un **« compte asso »**. Or, sur 163 000 clubs, **seuls 50 000 en possèdent un**. L'enjeu est donc de les inciter à avoir un compte asso et de les aider, car parfois, certains ont des difficultés avec l'outil informatique. C'est pourquoi **le CROS Île-de-France propose d'intervenir dans les communes** pour expliquer aux clubs les démarches à suivre pour le remboursement du Pass'Sport.

COMMISSION SPORT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

Les 50 euros du Pass'Sport sont remboursés en deux temps : **le 15 octobre** (pour les jeunes déclarés entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre) et **le 30 novembre** (pour les jeunes déclarés entre la mi-octobre et le 30 novembre).

Le CROS Île-de-France a besoin des communes qui peuvent se rapprocher des clubs pour les rassurer. Tous seront remboursés et ce Pass leur permettra d'avoir plus de licenciés. Le Pass'Sport est **valable jusqu'au 30 novembre**, c'est donc en ce moment qu'il faut être actif.

[Point sur les Jeux de Paris-2024](#)

Le 21 septembre, la première **maison de la performance de France a été lancée en Île-de-France**. La France investit beaucoup dans le sport de haut niveau dans la perspective des Jeux. Les médailles permettent d'enclencher une vraie dynamique au sein des clubs.

▪ **Intervention de Christelle BRETON et d'Antoine FONTAINE**

[Etat des lieux des clubs omnisports en Île-de-France](#)

Tous les départements d'Île-de-France abritent des clubs omnisports. 50% d'entre eux sont en Essonne (91) et dans les Hauts de Seine (92) malgré une tendance baissière ces dernières années. En revanche, Paris (75) et le Val-de-Marne (94) connaissent une hausse du nombre d'adhérents depuis deux ans. L'Île-de-France compte **40% des clubs omnisports métropolitains** et 50% des adhérents métropolitains.

[Dispositifs pour faciliter la reprise](#)

La **Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO)** a présenté l'exemple de 4 clubs de la région qui ont mis en place des actions originales qui peuvent **répondre à de nouveaux besoins**. En effet, aujourd'hui, la population française n'hésite pas à changer régulièrement de sport et la crise sanitaire a provoqué une hausse de la pratique autonome. Pour faire face à ces nouveaux besoins :

- **Paris Université Club (75)** a lancé le **Sport à la carte**. Via une application mobile, les adhérents peuvent réserver une session en payant sur l'application et en regardant les séances disponibles à un instant T.
- **Malakoff Omnisports (92)** a développé le **e-sport, associé à une activité physique sportive**. Pour participer aux séances de e-sport, les pratiquants doivent donc aussi obligatoirement pratiquer une activité sportive.
- **Saint-Denis Union Sports (93)** a mis en place **les multi-activités à la carte**. Les adhérents peuvent donc pratiquer 3 activités au cours de l'année.
- **L'USMT Paris (75)** a développé le **sport en ligne**, notamment pour les personnes qui ont plus de difficultés à se déplacer. Moyennant un abonnement peu onéreux, les adhérents ont un accès illimité à des cours de sport en ligne.

[Accompagnement à la gestion associative](#)

La FFCO accompagne les nouveaux clubs dans leur développement et leur gestion administrative. Le service juridique de la FFCO répond à 3500 questions par an de ses clubs. Le Comité départemental 92 des Clubs Omnisports a ainsi été labellisé **Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)**. Les CRIB sont des structures labellisées, financées par l'Etat qui **accompagnent les clubs dans leurs démarches**.

COMMISSION SPORT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

Antoine FONTAINE a donc encouragé les communes à inciter leurs clubs à se rapprocher des CRIB, présents dans chaque département. De plus, les CROS proposent des formations aux clubs. Il existe également des **points d'appuis au numérique associatif** (PANA) qui permettent d'avoir une aide pour les démarches à faire sur Internet (exemples : compte asso, modification en ligne des statuts etc.).

Le CRIB 92 propose aussi des réunions, « *les mardis du crib* », destinées à tous les bénévoles des associations, afin de **répondre aux besoins croissants de professionnalisation**. Parmi les thèmes évoqués, celui du Pass'Sport ou encore du pass sanitaire et de la suspension du contrat de travail.

La FFCO a aussi édité un **guide de rentrée** pour aider les clubs dans la reprise.

▪ Questions/réponses

Sur le pass sanitaire :

Les complexes multi-activités qui accueillent un match de foot sont-ils soumis au contrôle du pass ?

Il faut se rapprocher de la préfecture pour avoir plus de détails. Dans ce cas, nous avons affaire à des équipements en accès libre mais aussi en accès non libre. Il est peut-être possible de faire un contrôle différencié à l'entrée en fonction du lieu où se rendent les personnes. Par exemple, si elles se rendent auprès d'un équipement en accès libre, du type city stade, le contrôle n'est pas nécessaire, mais si elles vont assister à un match de foot, le contrôle est nécessaire.

Les associations doivent-elles tenir un registre avec les noms des personnes contrôlées ?

Si les clubs doivent tenir un registre d'habilitation, qui recense les personnes au sein d'un club habilitées à réaliser les contrôles du pass sanitaire, ils ne doivent pas tenir un registre des personnes contrôlées. Un registre des personnes vaccinées n'est également pas possible. En revanche, l'employeur peut demander à ses salariés s'ils ont été vaccinés et peut garder, dans un fichier Excel, le résultat du contrôle du vaccin. Seul le résultat de l'opération de contrôle est stocké. **Toutefois, dans les ERP de type X, donc couverts**, la mise en place d'un **cahier de rappel est exigée**. Ce document permet de mettre en œuvre le contact tracing lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid, d'après les informations du Ministère chargé des Sports³.

Sur le Pass'Sport et le compte asso :

Quels sont les clubs éligibles au Pass'Sport ?

Toutes les associations et structures sportives **affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports, sont automatiquement partenaires du dispositif. Les associations **agréées non affiliées** à une fédération sportive peuvent être éligibles **si leur action se**

³ <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tablosanitaire9aout21.pdf>

COMMISSION SPORT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

déroule dans un quartier de la politique de la ville. Il faut pour cela qu'elles se déclarent sur la plateforme « compte asso ».

Comment pallier les difficultés rencontrées par les clubs à propos du « compte asso » ?

Même si la démarche de création du compte asso constitue un travail supplémentaire pour les clubs, et que la demande de remboursement prend du temps (les adhérents doivent être entrés manuellement dans le système informatique), il a ensuite un réel intérêt. En effet, le compte asso permet de postuler à des **appels à projets**. De plus, il permet d'avoir accès aux **subventions** (fonds de solidarité, aides à l'emploi, aisance aquatique, fonds de développement de la vie associative). Une fois l'inscription effectuée, le dossier est permanent. Pour accompagner les clubs sur ce sujet, les Comités Départementaux Olympiques Sportifs seront dotés d'une aide financière. Les collectivités peuvent aussi accompagner les clubs.

Sur le plan France Relance :

Le plan « 1 jeune 1 solution » concerne-t-il aussi les collectivités ?

Les services municipaux des sports peuvent en bénéficier s'ils ont un statut associatif. Toutefois, les collectivités territoriales ne peuvent pas bénéficier des aides à l'emploi. En revanche, certaines aides, telles que celle du **plan aisance aquatique**, sont **ouvertes aux collectivités**.

L'aide du plan de relance pour les équipements sportifs, peut-elle aussi concerner la création d'équipements ?

En effet, elle peut concerner la création d'équipements, tels que des gymnases, des terrains synthétiques ou encore des équipements en accès libre. Le 7 octobre, le Conseil d'Administration de l'ANS devrait prendre des décisions sur les piscines.

CONCLUSION :

Raphaël PRACA remercie tous les intervenants et les élus pour leur participation, et donne rendez-vous le **vendredi 22 octobre** pour la **prochaine commission Sport** qui portera sur **la rénovation des équipements sportifs**.